## VALEURS DES COEFFICIENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE Ubât ref. EN MAISON INDIVIDUELLE

## RT 2005

		Zone Climatiq	ue H	H1 - H2 et H3 > 800m	H3 ≤ 800 m	Valeurs U maxi	
A1	Mur en contact avec l'extérieur ou le sol, mur en contact avec un volume non chauffé, coffres de volets roulants et toute parois opaques verticales (sauf A5, A6, A7)	W/m²K	a1	0.36	0.40	0.45 0.45/b 3.00 Mur sur autre activité : 0,50	(exception = 0,55 pour S1i < $5\%\Sigma$ S1 opaques de même type)
A2	Planchers hauts et toitures non pris en compte en A3	W/m²K	a2	0.20	0.25	0.28	
А3	Planchers hauts en béton ou en maçonnerie donnant sur l'extérieur	W/m²K	a3	0.27	0.27	0.34	
	Planchers hauts en couverture en tôles métalliques	W/m²K	a3	0.27	0.27	0.41	
A4	Planchers Bas donnant sur l'extérieur Planchers Bas donnant sur un vide sanitaire ou sur un volume non chauffé	W/m²K	a4	0.27	0.36	0.36 0.40	
A5	Portes (à l'exclusion des portes entièrement vitrées)	W/m²K	a5	1.50	1.50	pas de limite	
A6	Fen, P.F (av ou ss fermeture) prises nues, transparentes ou translucides des bâtiments non résidentiels	W/m²K	a6	-	-	2.60	
A7	Fen, P.F (avec ou sans fermeture) prises nues, transparentes ou translucides des bâtiments résidentiels Portes d'entrée vitrées, verrieres, parois en pavés de verre	W/m²K	а7	1.80	2.10	2.60 pas de limite	(exception = 2.7 pour S7i < 10%ΣS7i)
L8	Linéaire des planchers bas	W/mK	a8	0.40	0.40		
L9	Linéaire des planchers intermédiaires ou sous combles aménageables	W/mK	a9	0.55	0.55		
L10	Linéaires des planchers hauts en béton, maçonnerie ou à base de tôles métalliques nervurées avec un mur	W/mK	a10	0.50	0.50		
	Valeur Psi moyen maxi (jusqu'au31/12/2007) Valeur Psi moyen maxi (à partir du 1/01/2008) Valeur Psi plancher intermédiaire (à partir du 1/01/2008) Rapport maxi Ubât/Ubât ref	W/mK W/mK W/mK		0.75 0.65 0.65 1.20	0.75 0.65 0.65 1.20		

$$Ubât\_référence = \frac{\sum ai.Ai + \sum ai.Li}{\sum Ai}$$

$$Ub\hat{a}t\_obtenu = \frac{\sum Ui.bi.Ai + \sum \Psii.bi.Li}{\sum Ai}$$

Surfaces prises en compte par Ubât réf (A6 et A7) :

Bâtiments d'habitation :

A7réf =1/6 de la surface habitable, au sens de l'article R.111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Nota:  $H_T = \sum Ui.bi.Ai + \sum \Psii.bi.Li$ 

## VALEURS DES COEFFICIENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE Ubât ref. EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF RT 2005

		Zone Climatiq	ue H	H1 - H2 et H3 > 800m	H3 ≤ 800 m	Valeurs U maxi
A1	Mur en contact avec l'extérieur ou le sol, mur en contact avec un volume non chauffé, coffres de volets roulants et toute parois opaques verticales (sauf A5, A6, A7)	W/m²K	a1	0.36	0.40	0.45 0.45/b 3.00 Mur sur autre activité : 0,50
A2	Planchers hauts et toitures non pris en compte en A3	W/m²K	a2	0.20	0.25	0.28
А3	Planchers hauts en béton ou en maçonnerie donnant sur l'extérieur	W/m²K	а3	0.27	0.27	0.34
	Planchers hauts en couverture en tôles métalliques	W/m²K	a3	0.27	0.27	0.41
A4	Planchers Bas donnant sur l'extérieur Planchers Bas donnant sur un vide sanitaire ou sur un volume non chauffé	W/m²K	a4	0.27	0.36	0.36 0.40
A5	Portes (à l'exclusion des portes entièrement vitrées)	W/m²K	a5	1.50	1.50	pas de limite
A6	Fen, P.F (av ou ss fermeture) prises nues, transparentes ou translucides des bâtiments non résidentiels	W/m²K	a6	-	-	2.60
A7	Fen, P.F (avec ou sans fermeture) prises nues, transparentes ou translucides des bâtiments résidentiels Portes d'entrée vitrées, verrieres, parois en pavés de verre	W/m²K	а7	1.80	2.10	2.60
1.0	i ii ii		- 0	0.40	0.40	Pas as annua
L8	Linéaire des planchers bas Linéaire des planchers intermédiaires ou	W/mK	a8	0.40	0.40	
L9	sous combles aménageables	W/mK	a9	0.60	0.60	
L10	Linéaires des planchers hauts en béton, maçonnerie ou à base de tôles métalliques nervurées avec un mur	W/mK	a10	0.60	0.60	
	Valeur Psi moyen maxi	W/mK		1.00	1.00	
	Rapport maxi Ubât/Ubât ref	-		1.25	1.25	

Les parois prises en compte pour le calcul de Ubât ref sont identiques à celles prises en compte pour le calcul de Ubat. Les surfaces [Ai] des parois et des baies prises en compte pour le calcul de Ubât référence sont identiques à celles prises en compte pour le calcul de Ubat.

$$Ubat_référence = \frac{\sum ai.Ai + \sum ai.Li}{\sum Ai}$$

$$Ubât\_obtenu = \frac{\sum Ui.bi.Ai + \sum \Psii.bi.Li}{\sum Ai}$$

Surfaces prises en compte par Ubât réf (A6 et A7) : Bâtiments d'habitation :

A7réf =1/6 de la surface habitable, au sens de l'article R.111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Nota : 
$$H_T = \sum Ui.bi.Ai + \sum \Psi i.bi.Li$$